



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-375

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
Rue de Lillers du 9 au 11 septembre 2026 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de curage de fossé situés Rue de Lillers à ISBERGUES;

Considérant que ces travaux seront réalisés par la Société EIFFAGE, 14 rue de Montaigne 62670 MAZINGARBE, à partir du 9 septembre jusqu'au 11 septembre 2026 inclus. ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux de curage de fossé susmentionnés rue de Lillers.

ARTICLE 2

La circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3

La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par la Société EIFFAGE, chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4

Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

Fait à ISBERGUES, le 08 SEP. 2026

Affiché le 08 SEP. 2026

Le Maire,

David THELLIER